

Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2022 Compte rendu des délibérations

Le 4 juillet 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Borre « Le Driehoek » à CAËSTRE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 24/06/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 73 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien LESCEIUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Laetitia DEFEVER	Déléguée suppléante	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
Mme Jocelyne DURUT	Déléguée suppléante	HAVERSKERQUE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COUBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Michel DELFORGE	Délégué titulaire	LEDERZEELE

M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
Mme Séverine BELLEVAL	Déléguée titulaire	NIEURLET
M. Emmanuel MONKERHEY	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE	Déléguée titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOXC
M. Didier BILLIET	Délégué titulaire	STAPLE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Patrice SEINGIER	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Dominique CHARLEMAGNE	Délégué suppléant	WATTEN
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Stéphane DEKEISTER	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Arnaud DEVILLEZ, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Emmanuel FURLAN
M. Paul-Loup TRONQUOY, délégué titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Philippe MASQUELIER, délégué titulaire de FLËTRE a donné pouvoir à M. Alexandre BARLOY
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Luc CAPPAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
M. Patrick LESCORNEZ, délégué titulaire de HOYMILLE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LEFEBVRE
M. Joël LEURS, délégué titulaire de MERCKEGHEM a donné pouvoir à Mme Danielle VANMAELE
M. Rodrigue BOURNONVILLE, délégué titulaire de MORBECQUE a donné pouvoir à M. Franck MEURILLON
M. Didier DEWYNTER, délégué titulaire de RUBROUCK a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Yves DEBRUYNE, délégué titulaire de STEENEVOORDE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
M. Guillaume CARTON, délégué titulaire de WEST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
Mme Caroline NORBERT, déléguée titulaire de WEST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS

VOTANTS : 88

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Ordre du jour

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 26 avril 2022
- Rapport d'activité 2021
- Information sur les transferts de compétence possibles au 1^{er} janvier 2023
- Entente Territoire d'énergie Hauts de France : congrès FNCCR 2022

2° - Finances et marchés publics

- Décision modificative
- Information sur l'achat groupé d'énergie
- Information sur la réforme de la TCFE

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
- Convention avec ENEDIS pour la mise en œuvre du programme ADELE
- Fixation du taux de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le réseau électrique, télécom, EP et IRVE

4° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Point sur les négociations avec GRDF : renouvellement du contrat de concession gaz au périmètre de la concession historique

5° - Compétence Eclairage public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022
- Information sur l'opération de mécénat au conservatoire botanique de Bailleul

6° - Compétence IRVE

- Schéma directeur des IRVE - adoption définitive (le cas échéant)
- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022
- Modalités de participation des Communes
- Modalités de participation pour la CCFI

7° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Décret tertiaire et obligation OPERAT - accompagnement du SIECF territoire d'énergie Flandre à destination des collectivités et établissements publics du territoire
- Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires du territoire - modification des modalités de prise en charge
- Information sur l'Appel à projet LIN

8° - Compétence télécom numérique

- Démontage des matériels de montée en débit par technologie radio (Xilan) : modalités opérationnelles

9° - Informations sur les décisions

Questions diverses

Présentation Film Pédagogique IRVE

Rapport de Jean-Luc DEBERT, Vice-Président :

Diffusion d'un film pédagogique sur l'utilisation des bornes IRVE sur éclairage public.

- ➔ A relayer sur les sites internet des communes et les réseaux sociaux des communes.



Points d'actualité - Dossiers de subvention - Programme de bornes IRVE

- Accord de la sous préfecture pour une **subvention de 378 945 € au titre du programme DSIL**
- Accord pour une aide au titre du fonds FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) **492 990€ (24%)**
- **Département du Nord –Mobilité innovante 2021 : 53 158€ (50%) pour borne rapide**

➔ Pour l'implantation de bornes IRVE dans le cadre du programme de déploiement 2022 / 26 prévu au SD IRVE

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du SIECF - territoire d'énergie Flandre).

Madame Danielle VANMAELE est élue secrétaire de séance.

- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 26 avril 2022

Le compte rendu du Comité syndical du 26 avril 2022 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site internet du Syndicat www.siecf.fr.

Il est adopté à l'unanimité.

**Délibération N° 04072022/D01
Administration Générale - Rapport d'activité 2021**

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-39,
Vu le projet de rapport d'activité,

Considérant que le rapport d'activité a pour objet de dresser le bilan de l'activité du Syndicat pour l'année écoulée et d'apporter une information à l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres,

Il est proposé au Comité d'adopter le rapport d'activité 2021.

Il est précisé que le rapport sera ensuite adressé aux Maires des Communes membres. Le rapport fera l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la Commune au Comité syndical seront entendus.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Information sur les transferts de compétences possibles au 1^{er} janvier 2023

- ➔ Les communes ont la possibilité de transférer, par délibération, une ou plusieurs compétences avant le 30 septembre 2022 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023
- ➔ C'est notamment le cas des communes qui envisagent de transférer la compétence ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération N° 04072022/D02
**Administration Générale - Entente Territoire d'énergie hauts de France :
Congrès FNCCR 2022**

Exposé et proposition :

Monsieur le Président rappelle que le SIECF territoire d'énergie Flandre est membre de l'entente TERRITOIRE d'ENERGIE HAUTS DE FRANCE, constituée par plusieurs syndicats d'énergie : SE60, Territoire d'énergie Somme, Territoire d'énergie Cambrésis et Union des Syndicats de l'Aisne.

Cette entente est l'occasion de fixer des objectifs communs, de mutualiser les dossiers de subventions, de mutualiser des compétences, de créer des groupements d'achat, de créer des outils de communication et de sensibilisation en commun, de coordonner les actions en matière de transition énergétique.

Dans ce cadre, l'entente Territoire d'énergie Hauts de France souhaite disposer d'un stand commun aux 5 syndicats, lors du prochain Congrès de la Fédération Nationale FNCCR, organisé à Rennes en septembre 2022.

Il est proposé d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat présentée en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

2° - Finances et marchés publics

Délibération n° 04072022/D03
Finances Publiques : Décision Modificative N° 1

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants
Vu la délibération relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2022 et la délibération relative au budget supplémentaire,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n° 1 ci-après.

59295		SIECF		DM n°1 2022	
CODE INSEE		Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre			
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL					
TRANSFERT DE CREDITS					
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES		
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	
FONCTIONNEMENT					
D-60622-020	Carburant		6 000,00 €		
D-6064-020	Fournitures administratives		4 000,00 €		
D-6135-020	Locations mobilières		3 000,00 €		
D-615221-020	Entretiens et réparations bâtiments publics		5 000,00 €		
D-61551-020	Matériel roulant		4 000,00 €		
D-6188-020	Autres frais divers		7 000,00 €		
CH 011	D-6238-020	Publicité - Divers	3 000,00 €		
	D-64114-020	Personnel Titulaire - Indemnité Inflation	200,00 €		
	D-64131-020	Rémunérations	5 000,00 €		
	D-64134-020	Personnel non Titulaire - Indemnité Inflation	100,00 €		
	D-64138-020	Autres indemnités	3 000,00 €		
	D-64172-020	Apprentis - Indemnité Inflation	200,00 €		
	D-6455-020	Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00 €		
CH 012	D-6456-020	Versement au FNC du supplément familial	3 000,00 €		
CH 65	D-6531-020	Indemnités	6 000,00 €		
CH 013	R-6459-020	Rembt sur charges de SS et de prév			500,00 €
CH 70	R-70388-816	Autres redevances et recettes diverses			74 000,00 €
Ordre	R-777-816	Quote-part des subv d'invest			25 220,00 €
CH 042					
Ordre	D-023-816	Virement à la section d'investissement	9 780,00 €		
TOTAL			9 780,00 €	109 500,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			99 720,00 €		99 720,00 €
INVESTISSEMENT					
CH 23	D-2315-816	Immobilisations en cours		147 330,00 €	
CH 13	R-1311-816	Etat			164 330,00 €
CH 21	R-2158-816	Autres installations, mat et outil techn			18 000,00 €
Ordre	D-13911-816	Etat et Etab. Nationaux		61,00 €	
	D-13913-816	Départements		8 206,00 €	
	D-139148-816	Autres communes		16 210,00 €	
	D-139158-816	Autres groupements		272,00 €	
CH 040	D-13918-816	Autres		471,00 €	
	D-458179-816	CEE Communes		10 000,00 €	
45..	R-458279-816	CEE Communes			10 000,00 €
Ordre	R-021-816	Virement de la section de fonctionnement			9 780,00 €
TOTAL			0,00 €	182 550,00 €	9 780,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			182 550,00 €		182 550,00 €
TOTAL GENERAL			282 270,00 €		282 270,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Information sur l'achat groupé d'énergie - Lot 1 Electricité

Signature de 2 avenants avec EDF :

→ mise en place du dispositif de l'ARENH et ARENH +
(ARENH : accès à l'électricité nucléaire selon un volume déterminé par la Commission de régulation de l'énergie CRE)

- Le dispositif ARENH + augmente la quantité d'électricité nucléaire disponible et diminue ainsi le cout facturé pour les collectivités bénéficiaires du marché du SIECF TE FLANDRE
- La CRE a mis en place le dispositif au 1^{er} avril 2022 → EDF nous en fait bénéficié dès le 1^{er} janvier 2022

Délibération N° 04072022/D08
Finances Publiques : Information sur la réforme de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Exposé - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :

M CLEENEWERCK informe l'assemblée que :

- ⇒ le recouvrement de la taxe est confié aux services de la DGFIP à compter du 1er janvier 2023 ;
- ⇒ l'article L5212-24 du CGCT qui autorise le reversement aux communes d'une part de la TCFE reste inchangé ;
- ⇒ les conventions de reversement actuellement en vigueur restent inchangées pour 2023.

Adoption :

Le Comité prend acte de la réforme.

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

Délibération N° 04072022/D04
Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD)
ELECTRICITE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés 2022

Exposé et proposition - Rapport de Laurent VANPOUILLE, Vice-Président :

Il est proposé au Comité de valider le programme prévisionnel de travaux pour 2022 selon le tableau en annexe.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité

Commune	Adresse	Chiffrage ART 8 Estimatif (HT)	Coordonnateur SPS	ETUDES	CTO	fil nu (mètres) PREVISIONNEL	Fil torsadé (mètres)	Linéaire Total (mètres)	% fil nu	TOTAL prévisionnel (BT – EP – FT) en € HT	ABF
STAPLE	RUE DE LA MAIRIE ET RD161 RUE DE BAILLEUL	40 000,00 €	850,00 €	3 000,00 €	200,00 €	50	150	130	38%	50 000 €	NON
ZUYTPEENE	CONTOUR DE L'EGLISE, LA PLACE	330 000,00 €	2 000,00 €	11 780,00 €	300,00 €	341	248	589	58%	488 000,00 €	OUI
ARNEKE	ROUTE DE LA POSTE	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ
ECKE	RUE DE LA MAIRIE RUE DU CLOCHER	95 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	300,00 €	183	117	300	61%	170 000,00 €	OUI
HAZEBROUCK	RUE DE VIEUX BERQUIN PHASE 1	450 000,00 €	3 600,00 €	15 000,00 €	150,00 €	475	575	1050	45%	787 500,00 €	OUI
HAZEBROUCK	RUE DE VIEUX BERQUIN PHASE 2	450 000,00 €	3 600,00 €	15 000,00 €	150,00 €	475	575	1050	45%	787 500,00 €	OUI
HOUTKERQUE	CONTOUR DE L'EGLISE	110 000,00 €	2 000,00 €	9 000,00 €	300,00 €	0	270	270	0%	150 000,00 €	OUI
METEREN	RUE DES CHARMILLES	115 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €	300,00 €	0	256	256	0%	255 000,00 €	NON
REXPOEDE	RUE DE BAMBEQUE	245 000,00 €	2 000,00 €	16 000,00 €	300,00 €	150	100	250	60%	295 500,00 €	NON
BORRE	ROUTE NATIONALE	120 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €	300,00 €	400	0	400	100%	300 000,00 €	NON
WEMEARS-CAPPEL	ROUTE DE WATTEN ROUTE DE L'ANGE	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ	ANNULÉ
STEENVOORDE	RUE DES CENDRES	95 000,00 €	700,00 €	4 500,00 €	250,00 €	80	0	180	44%	145 000,00 €	OUI
HOLQUE	ROUTE DE BOURBOURG	103 000,00 €	1 500,00 €	18 000,00 €	300,00 €	100	160	260	38%	180 000,00 €	NON
		2 153 000,00 €	22 250,00 €	114 280,00 €	2 850,00 €	2254	2451	4735	45%	3 608 500,00 €	

Délibération N° 04072022/D05
Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD)
ELECTRICITE : Convention avec ENEDIS pour la mise en œuvre du programme ADELE
(cartographie et localisation des branchements)

Exposé et proposition - Rapport de Edmond TURPIN, Vice-Président :

Cette convention vise à expérimenter les modalités dans lesquelles l'autorité concédante communique à Enedis des informations concernant les branchements en vue de la mise à jour, et ainsi du maintien dans la durée de la qualité, des données de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages conformément aux nouvelles dispositions de l'arrêté du 10 février 2020 fixant le contenu et les délais de production de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions de distribution d'électricité prévu à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer avec ENEDIS, la convention relative à la mise en œuvre du programme ADELE.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 04072022/D06
Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD)
ELECTRICITE : Fixation du taux de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le réseau
électrique, Télécom, Eclairage Public et IRVE

Exposé et proposition - Rapport de Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :

Par délibération du 15 novembre 2018, le Comité syndical a fixé le taux de maîtrise d'œuvre (lorsque la maîtrise d'œuvre est exercée en interne par les services techniques du SIECF territoire

d'énergie Flandre) à 6% du montant HT des travaux. En raison de la complexification des procédures et notamment la mise en place du programme ADELE, il est proposé de fixer le taux de maîtrise d'œuvre à 8% du montant HT à compter du 1^{er} septembre 2022.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité

4° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

Délibération N° 04072022/D09
Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Point sur les négociations avec GRDF : renouvellement du contrat de concession gaz au périmètre de la concession historique

Exposé - Rapport de Franck MEURILLON, Vice-Président :

M Franck MEURILLON indique à l'Assemblée que :

- ⇒ Le modèle national est définitivement adopté par GRDF et la FNCCR
- ⇒ Le syndicat a signé l'accord de méthode avec GRDF le 7 juin 2022
- ⇒ La phase diagnostic est en cours
- ⇒ Les prochaines réunions de travail avec GRDF sont programmées en septembre 2022

Adoption :

Le Comité prend acte.

5° - Compétence Eclairage Public

Délibération N° 04072022/D07
Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022

Exposé et proposition - Rapport de Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :

Il est proposé au Comité de valider le programme prévisionnel actualisé des travaux pour 2022 selon le tableau annexé.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 04072022/D10
Compétence Eclairage Public - Information sur le conservatoire botanique à Bailleul - Opération de mécénat

Exposé - Rapport de Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :

Le Conservatoire botanique national de Bailleul (situé sur un terrain appartenant à la commune de Bailleul) a sollicité le SIECF TE FLANDRE pour un appui à la rénovation de son éclairage public.

Les objectifs de cette opération sont : économies d'énergie, sécurité et surtout préservation de la biodiversité

Un projet de mécénat est en cours : plusieurs entreprises ont accepté de réaliser le projet par le biais d'une convention de mécénat.

Les services techniques du Syndicat assureront le suivi technique du chantier

Adoption :

Le Comité syndicat prend acte.

6° - Compétence IRVE

Délibération N° 04072022/D11
Compétence IRVE : Schéma Directeur des IRVE - Information

Exposé - Rapport de Christian DELASSUS, Vice-Président :

Christian Delassus rappelle à l'Assemblée que le Schéma Directeur des IRVE (SD IRVE) mutualisé entre le SIECF TE Flandre et la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) a été :

- ⇒ Adopté par délibération du Comité syndical du SIECF TE Flandre en date du 24/01/2022
- ⇒ Adopté par délibération du Conseil Communautaire de la CCFL en date du 24/02/2022
- ⇒ Transmis en préfecture le 20/05/2022
- ⇒ Présenté aux élus, aux partenaires et à la presse le 07/06/2022 à La Gorgue

Ce schéma est le fruit d'un travail collaboratif entre le SIECF TE Flandre, la CCFL, l'Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR) et ENEDIS.

Les documents de communication à destination des habitants ont été élaborés et la plaquette IRVE mise à jour.

M Delassus indique également à l'Assemblée, qu'en l'absence de remarque du Préfet formulée dans un délai de 2 mois (à compter du 20 mai 2022), le SD IRVE mutualisé entre le SIECF TE Flandre et la CC Flandre Lys sera applicable.

Adoption :

Le comité prend acte.

**Délibération N° 04072022/D12
Compétence IRVE : Modalités de participation des communes**

Exposé et proposition - Rapport de Christian DELASSUS, Vice-Président :

Le SIECF territoire d'énergie Flandre est attributaire d'aides de l'Etat à savoir DSIL et FNADT. Il est également lauréat de l'appel à projet « Mobilité innovante » lancé par le Département du Nord.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SD IRVE, le SIECF territoire d'énergie Flandre va déployer des bornes 22kVA, 2 points de charge. Il convient de fixer les modalités financières.

Il est proposé de fixer la participation de la commune aux travaux 2022 à :

- * 3500 € HT pour la première borne 22KVA installée sur la commune,
 - * 5500€ HT pour les bornes 22kVA suivantes,
- dans la limite des bornes prévues au SD IRVE.

Le Syndicat supporte les frais d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

La participation communale peut être budgétisée ou fiscalisée au choix de la Commune (Au vu du coût relativement modique du chantier, il n'est pas prévu d'étalement).

Il est précisé que les modalités fixées par délibération en date du 28 septembre 2020 relative aux bornes installées sur réseau d'éclairage public sont inchangées.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 04072022/D13
Compétence IRVE : Modalités de participation pour la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI)

Exposé et proposition - Rapport de Christian DELASSUS, Vice-Président :

Par convention en date du 22/01/2018, le SIECF territoire d'énergie Flandre et la CCFI collaborent à l'implantation de bornes IRVE sur les zones communautaires (notamment pôles gare, zones d'activités,).

Dans ce cadre, par délibération en date du 27 septembre 2018, le Syndicat a, en accord avec la CCFI, prévu l'implantation de deux bornes IRVE, respectivement dans les pôles gares de Renescure et Bavinchove/Cassel, il était également prévu que le SIECF prenne à sa charge le coût de fourniture de ces 2 bornes IRVE. Les coûts de pose et de raccordement restant à charge de la CCFI.

Il est précisé que la borne 22kVA du pôle gare de Renescure est en fonction, celle du pôle gare de Bavinchove est actuellement en travaux.

La CCFI souhaite installer des bornes supplémentaires notamment dans les pôles gare, les aires de co-voiturage, les zones communautaires.

Il est proposé de fixer la participation de la CCFI selon les modalités suivantes :

- Borne 22kVA 2 points de charge : 5500 € par borne
- Borne sur réseau d'éclairage public 1 point de charge : 2000 € par borne.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 04072022/D14
Compétence IRVE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022

Exposé et proposition - Rapport de Christian DELASSUS, Vice-Président :

Il est proposé au Comité de valider le programme prévisionnel actualisé de travaux pour 2022 selon le tableau ci-après.

COMITE DU 4 JUILLET 2022 - PROGRAMME IRVE PREVISIONNEL 2022 et DEBUT 2023						
	COMMUNES	Bornes 3 à 7 kw	Bornes 2x22kw	Nombre de point charge	MONTANTS PREVISIONNEL DES INSTALLATIONS	RDV
	Bailleul	5		5	55 000,00 €	EN COURS

	Eecke	1		1	11 000,00 €	EN COURS
	Esquelbecq	1		1	11 000,00 €	EN COURS
	Hondeghem	1		1	11 000,00 €	28-juin-22
	Meteren	1		1	11 000,00 €	06-juil-22
	Pradelles	1		1	11 000,00 €	30-juin-22
	Steene	1		1	11 000,00 €	30-juin-22
	Strazeele	1		1	11 000,00 €	27-juin-22
	Sercus	1		1	11 000,00 €	ATTENTE DE DELIBERATION
Total		13		13	143 000,00 €	
	Bailleul		1	2	13 000,00 €	EN COURS
	Bergues		2	4	26 000,00 €	EN COURS
	Caestre		1	2	13 000,00 €	EN COURS
	Le Doulieu		1	2	13 000,00 €	ATTENTE DE DELIBERATION
	Houtkerque		1	2	13 000,00 €	EN COURS
	Sainte Marie Cappel		1	2	13 000,00 €	EN COURS
	Steenwerck		1	2	13 000,00 €	EN COURS
	Zegerscappel		1	2	13 000,00 €	EN COURS
	Volckerinckhove		1	2	13 000,00 €	EN COURS
Total			11	22	130 000,00 €	

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 04072022/D15

Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) - Décret tertiaire et obligation OPERAT - Accompagnement du SIECF TE Flandre à destination des collectivités et établissements publics du territoire

Exposé et proposition - Rapport de Hervé DELVA, Vice-Président :

Le décret dit « décret tertiaire » ou « décret rénovation tertiaire » ou « Eco Energie Tertiaire » précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite Loi ELAN (portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

Il a été créé pour maîtriser la demande d'énergie et favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques des bâtiments tertiaires en France. Dans ce cadre, les collectivités ont obligation de déclarer les consommations énergétiques de leurs bâtiments de plus de 1000 m² (ou ensemble de bâtiments sur unité foncière, bâtiments culturels exclus)

Le SIECF territoire d'énergie Flandre a réalisé un recensement auprès des collectivités du territoire et a proposé un webinaire d'information.

Après avis favorable du Bureau syndical en date du 12 mai 2022, il est proposé que les services du SIECF territoire d'énergie Flandre puissent remplir la plateforme OPERAT pour le compte des collectivités du territoire et établissements publics du territoire qui en font la demande.

La participation de la collectivité ou établissement public est fixée ainsi pour l'année 2022 :

De 1 à 5 sites : 250 € forfait + 50 € par bâtiment

De 6 à 10 sites : 300 € forfait + 50 € par bâtiment

Plus de 10 sites : 500 € forfait + 50 € par bâtiment

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 04072022/D16

Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) - Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires, et bâtiments éducatifs du territoire - modification de modalités de prise en charge

Exposé et proposition - Rapport de Hervé DELVA, Vice-Président :

Le Syndicat est lauréat du programme ACTEE 2. Dans ce cadre, par délibération en date du 24 janvier 2022 le Comité syndical a validé l'utilisation de certains crédits ACTEE 2 pour accompagner

les communes dans l'achat de capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires, et bâtiments éducatifs.

L'enveloppe disponible à la FNCCR est d'environ 10 000€. A ce jour nous avons reçu très peu de demande des collectivités du territoire.

Aussi il est proposé de ne pas limiter les demandes à un capteur par commune. Les communes pourront transmettre des demandes dans la limite de l'enveloppe ouverte par la FNCCR.

Il est à noter que les factures éligibles à ce dispositif devront avoir été émises entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Information sur l'appel à projet LIN

→ Retrait de l'Association Yser Houck : l'appel à projet LIN est donc suspendu.

8° - Compétence Télécom Numérique

Délibération N° 04072022/D17 Compétence Télécom Numérique - Démontage des matériels de montée en débit par technologie radio (Xilan) : Modalités opérationnelles

Exposé et proposition - Rapport de Anne VANPEENE, Vice-Président :

Le déploiement de la fibre numérique touche désormais à sa fin. En Flandre, il n'y a désormais plus d'usagers du réseau de montée en débit par technologie radio (Xilan).

Il s'avère que ces matériels ont été installés par diverses communautés de communes du territoire avant 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le SIECF territoire d'énergie Flandre exerce la compétence télécom numérique sur 97 des 98 communes du territoire.

Il convient désormais de démonter le matériel devenu inutile afin notamment de le recycler et d'éviter tout accident ou incident.

Il est proposé au Comité syndical :

- De valider le principe et la prise en charge du démontage des matériels de montée en débit par technologie radio (Xilan)

- De faire réaliser ce démontage par l'entreprise attributaire du marché de maintenance éclairage public, IRVE, feux tricolores
- Il est précisé que le matériel sera mis au rebus.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

9° - Informations sur les décisions

Délibération N° 04072022/D18 - Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
07/04/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Plan sur l'égalité Hommes/Femmes
07/04/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique
07/04/2022	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Marché de travaux sur les réseaux en vue de l'améliorer la qualité et l'esthétique de la desserte (en 3 lots)
07/04/2022	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Achat groupé d'audits énergétiques dans le cadre du programme ACTEE PEUPLIER
12/05/2022	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Marché de travaux concourant à la transition énergétique (en 3 lots) Marché 2022/01
12/05/2022	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Mandat spécial – Assises européennes de la transition énergétique à Genève du 31 Mai au 2 Juin 2022

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Danielle VANMAELE
Secrétaire de séance

Michel DECOOL,
Président du SIECF – TE Flandre

Compte rendu adopté lors du Comité syndical du 13/10/2022